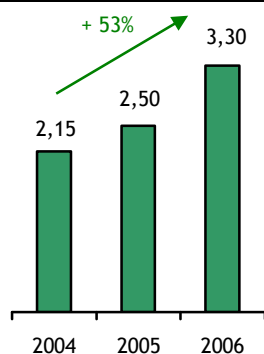


Approbation de la multiplication des actions par 3

L'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2007 ont notamment approuvé les résolutions suivantes :

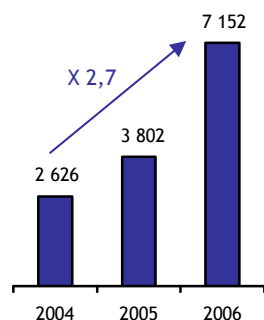
- La distribution du dividende à 3,30 € par action, mis en paiement à partir du 15 juin 2007,

Evolution de la distribution de dividende en € par action

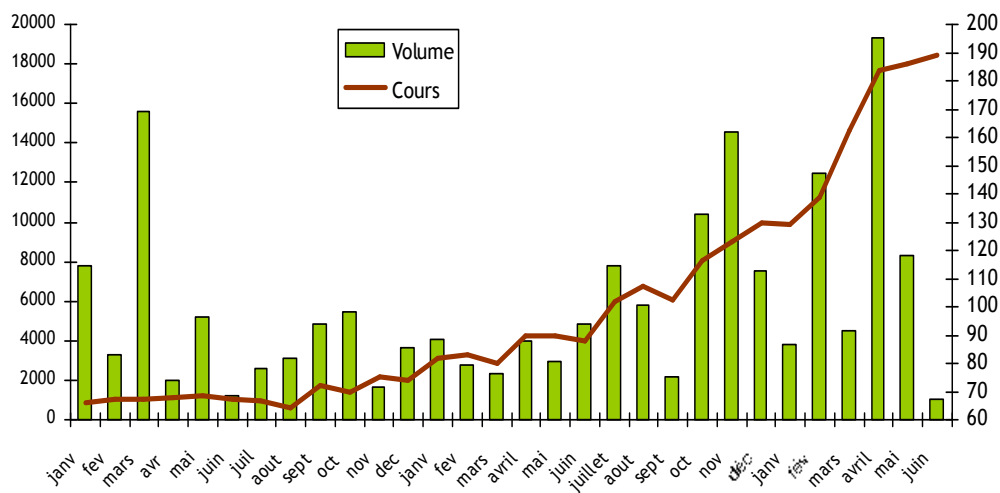


- et la division par 3 du pair de la société. En effet, la rotation des capitaux échangés sur le titre ROUGIER (Mnemo RGR) et le cours de bourse se sont appréciés au cours des trois dernières années accompagnant la progression des résultats et la clarification du positionnement stratégique.

Evolution des capitaux échangés annuellement en K€



Evolution du cours de Bourse depuis le 1^{er} janvier 2005



La multiplication du nombre de titres par 3, objet de la seconde résolution proposée par le Directoire et approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, a pour objectif premier d'assurer une meilleure liquidité au titre. Le nombre d'actions passera ainsi de 463 312 à 1 389 936.

Corrélativement, le prix de l'action sera mécaniquement divisé par 3 ; l'opération n'emportant aucune modification du montant du capital. **Le 29 juin, date retenue pour la réalisation de l'opération, le cours de Bourse à l'ouverture sera donc facialement divisé par 3.** Sur la base du cours de clôture du 11 juin, à 191,39 €, le cours du 29 juin serait de 63,80 €.

Cette décision vient saluer le parcours boursier du Groupe au cours des 3 dernières années et autoriser une meilleure accessibilité pour les actionnaires individuels notamment.

Votre contact :

Hélène ROCH

Tél. : +33 (0)6 09 78 13 62

h.roch@investor-relations.fr

Prochains rendez-vous :

Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre : 6 août 2007

Résultats semestriels : 1^{er} octobre 2007

Codes : ISIN : FR0000037640 - BLOOMBERG : RGR FP - REUTER : ROUG.PA
Eurolist Compartiment C d'EURONEXT Paris

www.rougier.fr